

 <p>Rue du Champ de Courses 76370 ROUXMESNIL-BOUTEILLES</p>	<p><b>COMMUNE DE ROUXMESNIL-BOUTEILLES</b></p> <p><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b></p> <p><b>CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025</b></p>
--	---

Date de convocation : 24/06/2025

Date d'affichage : 24/06/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Saulniers, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Claude GROUT, Maire.

**Etaient présents :** Marie-Laure DELAHAYE, Ronald SAHUT, Anne-Marie ARTUR, Martine BUISSON, Pascal CAILLY, Alain RASSET, Priscille CLEMENT, Gilbert BAUDER, Alain DEHAIS, Florence COSSARD, Armelle POIRIER

**Etaient Absents :** Pascal LEGOIS a donné pouvoir à Ronald SAHUT  
Véronica TROGLIA a donné pouvoir à Anne-Marie ARTUR  
Alain NOEL a donné pouvoir à Jean-Claude GROUT  
Stéphanie LEVILLAIN a donné pouvoir à Alain RASSET  
Jonathan DESGROISILLES a donné pouvoir à Marie-Laure DELAHAYE  
Dominique CATEL, excusée

Mme Armelle POIRIER a été élue Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres	OBJET :
En exercice	18
Présents	12
Pouvoirs	5
Votants	17

Monsieur le Maire rappelle que la Salle des Saulniers n'est pas mise à la réservation le lundi afin de laisser toute liberté pour la tenue des conseils municipaux.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- De ne pas augmenter les tarifs pour l'année 2027
  - Location pour un vin d'honneur : 100 €
  - Location pour un vin d'honneur pour les employés communaux : 60 €
  - Location mise à disposition pour un décès (matin ou après-midi 4 heures maxi) : 70 €
  - Location de verres ou tasses à café : 0.20 € / pièce
  - La vaisselle est mise gratuitement à disposition des associations locales qui utilisent la salle ; par contre la casse de la vaisselle sera facturée à l'association responsable.
  - La vaisselle cassée sera facturée au prix d'achat du remplacement
  - Caution pour les locations ou associations : 500 €
  - Pour rappel : caution pour le ménage /tri des déchets : 500 € (délibération 49/23 du 26.06.2023)

- Pour rappel : Tarif ménage et tri des déchets : forfait 100 € + complément d'un forfait main d'œuvre au taux horaire et temps passé des agents (si besoin) – Délibération 49/23 du 26.06.2023)

Comme chaque année au mois de septembre ou octobre, les associations locales retiennent des dates de réservation de la salle pour l'année suivante (gratuité une fois par an pour les assemblées générales uniquement). Une location supplémentaire pourra leur être accordée au tarif de 100 €. Les dates restantes seront à la disposition des particuliers.

Cette délibération est transmise au Représentant de l'Etat.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217605450-20250630-45-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2025

Publication : 03/07/2025